



Semaine 32-2026 (3 août au 9 août 2026). Date de publication : 12 août 2026

ÉDITION NATIONALE

Bilan de la surveillance renforcée des arboviroses en France hexagonale du 1^{er} mai au 9 août 2026

La surveillance de la dengue, du chikungunya, du Zika et des infections à virus West Nile est basée sur le signalement obligatoire. Pendant la période d'activité du moustique vecteur *Aedes albopictus* (moustique tigre) dans l'Hexagone, du 1^{er} mai au 30 novembre, elle est complétée par un dispositif de surveillance renforcée saisonnière, coordonné par Santé publique France en lien avec les Agences régionales de santé (ARS) et le Centre National de Référence (CNR) des Arbovirus.

Points clés au 10 août 2026

Chikungunya, dengue et Zika

Cas autochtones

Au 10 août 2026, cinq épisodes de transmission vectorielle autochtone ont été identifiés en France hexagonale :

- 3 épisodes de chikungunya totalisant 15 cas (1 à 8 cas par épisode) dans le Tarn (Occitanie) et en Gironde (Nouvelle-Aquitaine) ;
- 2 épisodes de dengue (1 cas par épisode) dans le Tarn et dans l'Hérault (Occitanie).

Les investigations et les mesures de prévention et de contrôle sont en cours pour ces différents événements.

Cas importés

Depuis le 1^{er} mai, début de la surveillance renforcée, jusqu'au 9 août 2026, ont été identifiés :

- 105 cas importés de **chikungunya**
- 295 cas importés de **dengue**
- 10 cas importés de **Zika**

Infections à virus West Nile

Cas autochtones

Au 10 août 2026, six cas autochtones d'infection à virus West Nile ont été identifiés en France hexagonale. Ils se situent dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse) et en Occitanie (départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude).

Chikungunya, dengue et Zika

Transmission autochtone

Au 10 août 2026, un total de 17 cas autochtones de chikungunya et de dengue, transmis par les moustiques *Aedes albopictus* a été identifiés en France hexagonale.

- 15 cas de chikungunya répartis en 3 épisodes de transmission vectorielle autochtone (1 à 8 cas par épisode ; 1 de ces épisodes est clos) (Tableau n°1),
- 2 cas de dengue répartis en 2 épisodes de transmission vectorielle autochtone (1 cas par épisode, dont un est clos) (Tableau n°2).

Tableau n°1– Episodes de transmission autochtone de chikungunya en France hexagonale, saison 2026 (du 1^{er} mai au 10 août 2026)

Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1 ^{er} cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Nouvelle-Aquitaine	Gironde	Saint-Médard-en-Jalles	1	06/06/2026	06/06/2026	Oui
		Prignac-et-Marcamps	6	20/07/2026	04/08/2026	Non
Occitanie	Tarn	Saint-Amans-Soult	8	09/07/2026	21/07/2026	Non

Tableau n°2– Episodes de transmission autochtone de dengue en France hexagonale, saison 2026 (du 1^{er} mai au 10 août 2026)

Région	Département	Commune(s)	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1 ^{er} cas	Date de début des signes du dernier cas	Episode clos Oui/Non
Occitanie	Tarn	Carmaux	1	19/06/2026	19/06/2026	Oui
Occitanie	Hérault	Sète	1	05/07/2026	05/07/2026	Non

Localisation des épisodes de transmission autochtone - 2026

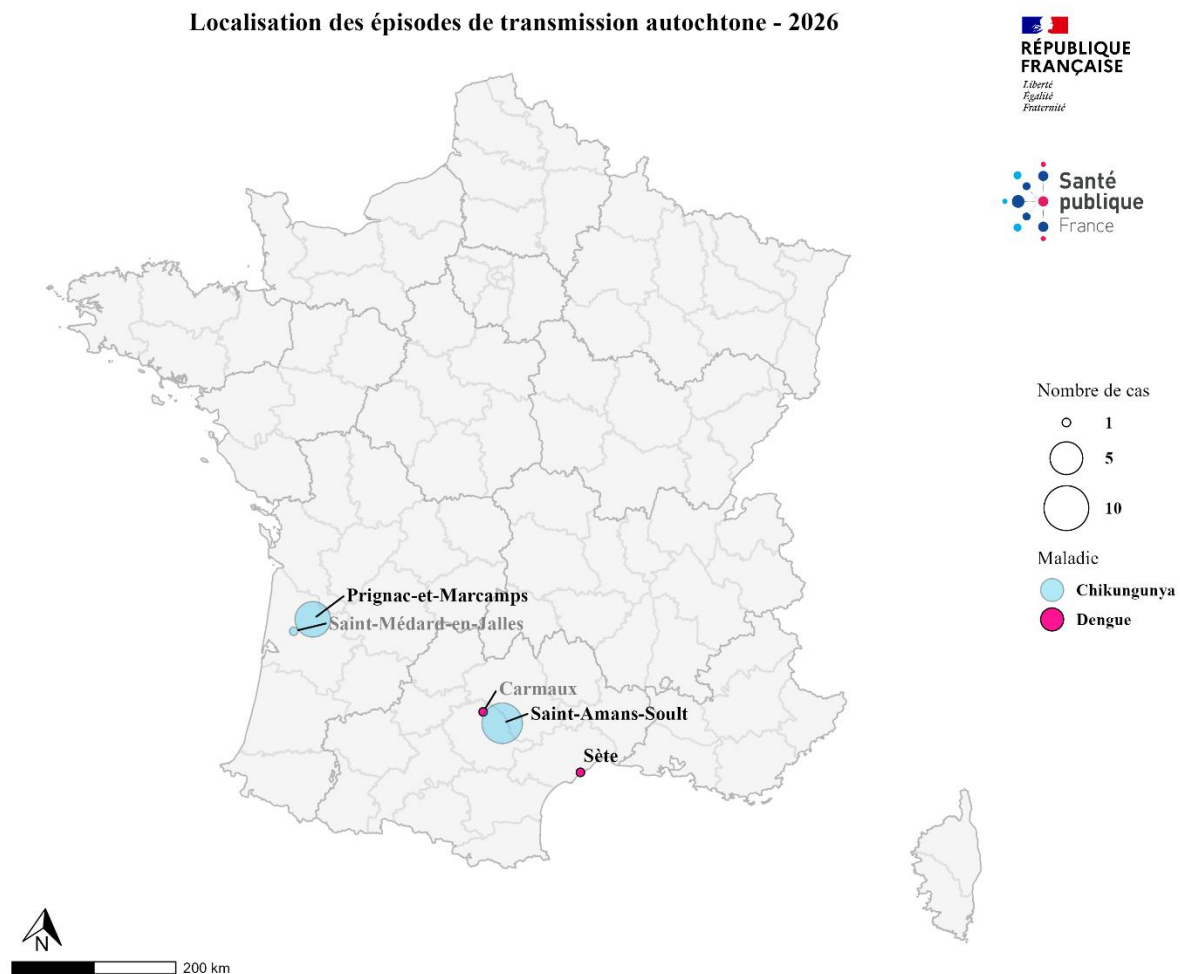


Figure 1 : Carte des foyers de transmission autochtone de chikungunya et de dengue en France hexagonale, saison 2026, à la date du 10/08/2026. Les communes des foyers clos sont indiquées en gris sur la carte.

Cas importés du 1^{er} mai au 9 août 2026

Dans le cadre de la surveillance renforcée, 105 cas de chikungunya, 295 cas de dengue et 10 cas de Zika importés ont été identifiés entre le 1^{er} mai et le 9 août 2026.

Tableau 3 – Nombre de cas confirmés ou probables importés de chikungunya, de dengue et de Zika, par région, France hexagonale (du 1^{er} mai au 9 août 2026)

Région	Chikungunya	Dengue	Zika
Auvergne-Rhône-Alpes	12	30	0
Bourgogne-Franche-Comté	8	10	1
Bretagne	5	14	0
Centre-Val de Loire	3	14	0
Corse	0	1	0
Grand Est	8	14	3
Hauts-de-France	2	14	1
Ile-de-France	14	73	2
Normandie	2	15	0
Nouvelle-Aquitaine	17	26	0
Occitanie	13	29	2
Pays de la Loire	2	21	1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19	34	0
Total	105	295	10

Tableau n°4 : Répartition des cas importés de Chikungunya par pays ou zone de séjour, données du 1^{er} mai au 9 août 2026)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
MAURICE	32
GUYANE FRANÇAISE	24
MAYOTTE	17
MADAGASCAR	10
LA REUNION	6
BENIN	3
SEYCHELLES	3
BRESIL	2
SRI LANKA	2
CONGO	1
CÔTE D'IVOIRE	1
ETHIOPIE	1
GUINEE EQUATORIALE	1
NICARAGUA	1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	1
Total	105

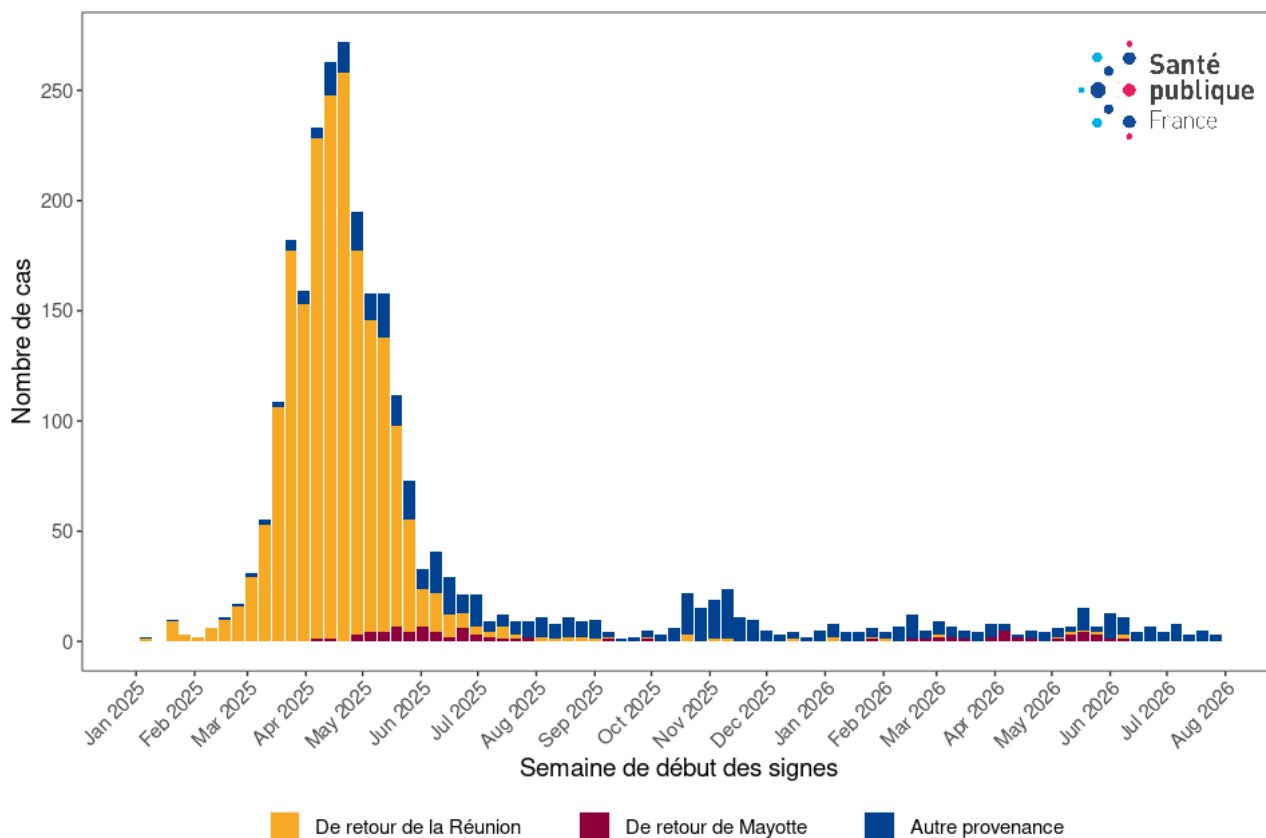


Figure 1. Nombre de cas de chikungunya importés en France hexagonale par semaine du 1^{er} janvier 2025 au 9 août 2026. Données des dernières semaines en cours de consolidation.

Tableau n°5 : Répartition des cas importés de dengue par pays ou zone de séjour (données du 1^{er} mai au 9 août 2026)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas	Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
MARTINIQUE	119	CAMEROUN	3
TOGO	18	KENYA	3
POLYNESIE FRANÇAISE	14	MALAISIE	3
GUADELOUPE	14	BRESIL	2
THAILANDE	12	CONGO	2
SRI LANKA	11	DJIBOUTI	2
CAMBODGE	9	EMIRATS ARABES UNIS	2
INDONESIE	8	MAYOTTE	2
MALDIVES	8	PHILIPPINES	2
NOUVELLE-CALEDONIE	8	SINGAPOUR	2
COLOMBIE	7	CHINE	1
CUBA	6	ETHIOPIE	1
COMORES	5	INDE	1
CÔTE D'IVOIRE	5	MAURITANIE	1
LA REUNION	5	MEXIQUE	1
BENIN	4	MYANMAR - BIRMANIE	1
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	4	SENEGAL	1
REPUBLIQUE DOMINICAINE	4	Total	295
VIET NAM	4		

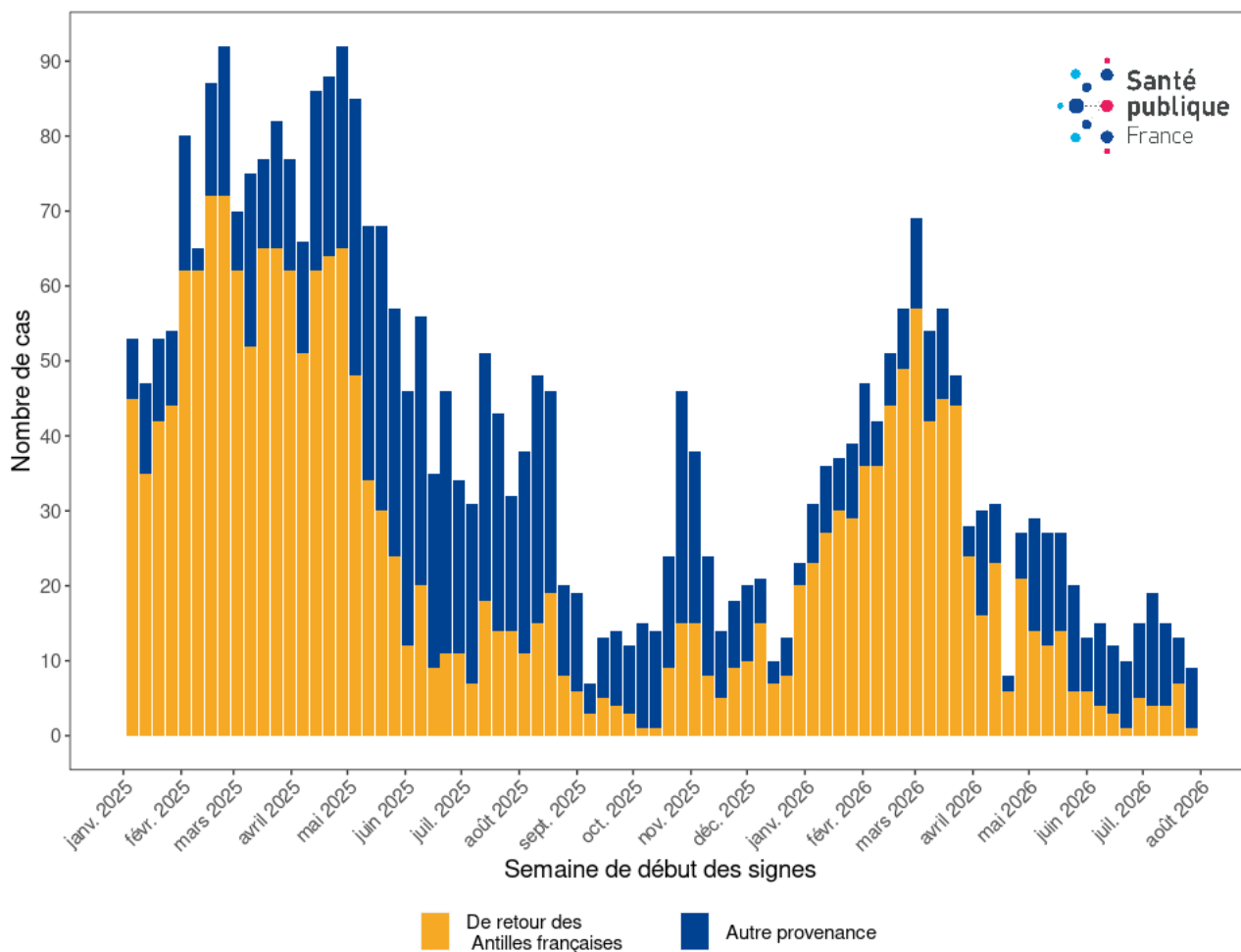


Figure 2. Nombre de cas de dengue importés en France hexagonale par semaine du 1^{er} janvier 2025 au 9 août 2026. Données des dernières semaines en cours de consolidation.

Tableau n°6 : Répartition des cas importés de Zika par pays ou zone de séjour, données du 1^{er} mai au 9 août 2026)

Pays ou zone de séjour	Nombre de cas
INDONESIE	4
CAMEROUN	1
CONGO	1
MEXIQUE	1
SENEGAL	1
THAILANDE	1
TOGO	1
Total	10

Infections à virus West-Nile

Transmission autochtone

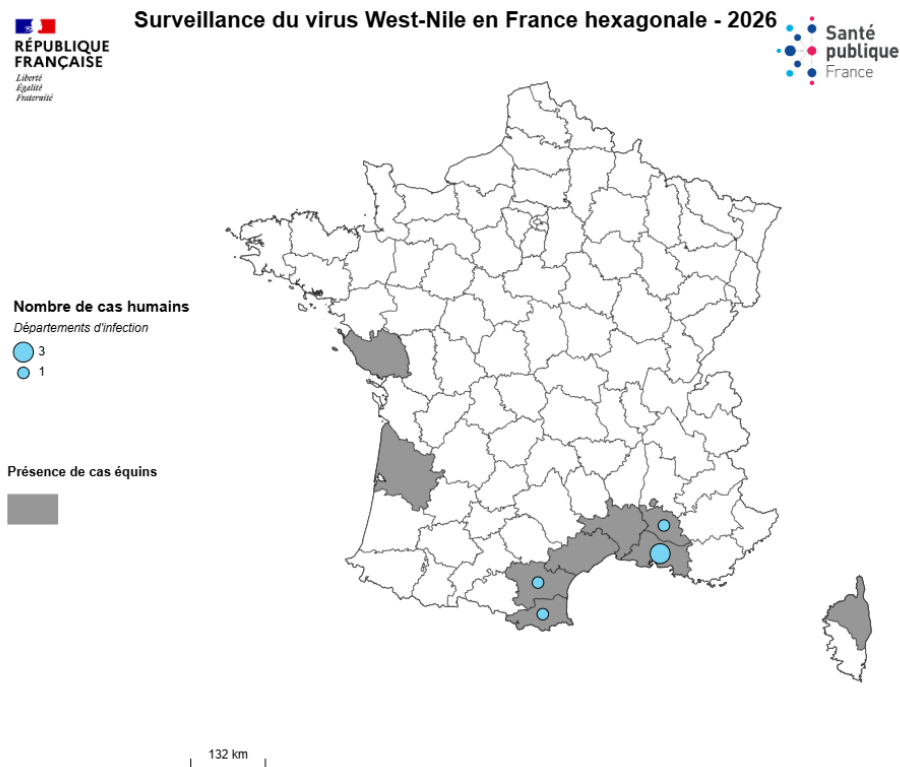
Au 10 août 2026, six cas autochtones d'infection à virus West Nile, transmis par les moustiques du genre *Culex*, ont été identifiés en France hexagonale.

Ces cas ont été identifiés dans le cadre de la surveillance des infections à virus West-Nile. Les cas sont localisés dans les régions Occitanie (départements des Pyrénées-Orientales et de l'Aude) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (départements des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, Tableau n°7).

Tableau n°7 – Episodes de transmission autochtone de West-Nile en France hexagonale, saison 2026 (point au 10/08/2026)

Région	Département	Nombre de cas autochtones	Date de début des signes du 1er cas	Date de début des signes du dernier cas
Occitanie	Pyrénées-Orientales	1	30/06/2026	30/06/2026
	Aude	1	20/07/2026	20/07/2026
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bouches-du-Rhône	3	25/06/2026	25/07/2026
	Vaucluse	1	13/07/2026	13/07/2026

Figure 4 : Carte de la surveillance West Nile en France hexagonale, saison 2026, à la date du 10/08/2026.



Les données des cas humains sont produites par Santé publique France, celles des cas équins sont produites par la plateforme ESA.

Dispositif de surveillance de la dengue, du chikungunya et de Zika

La dengue, le chikungunya et le Zika sont des maladies transmises par les moustiques *Aedes*. Sur le territoire hexagonal, le vecteur est *Aedes albopictus*, ou « moustique tigre » implanté dans 83 départements et actif entre les mois de mai et de novembre.

Ces maladies font l'objet toute de l'année d'une surveillance qui vise en premier lieu à prévenir et/ou limiter l'installation d'un cycle de transmission de ces arboviroses.

Cette surveillance repose sur le dispositif des maladies à signalement obligatoire (MSO) de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones.

Pendant la période d'activité des moustiques (du 1^{er} mai au 30 novembre), elle est renforcée, notamment par le transfert des résultats des laboratoires Eurofins, Cerba et INOVIE, ainsi que par une sensibilisation des professionnels de santé, pour faire face au risque de transmission locale. Durant cette période, la détection d'un cas de dengue, chikungunya ou Zika (importé ou autochtone) donne lieu à des investigations épidémiologiques et entomologiques pour déclencher rapidement des mesures de lutte antivectorielle et ainsi limiter le risque de transmission locale du virus.

Lorsqu'un cas autochtone est identifié (personne n'ayant pas voyagé récemment en zone de circulation des virus, s'étant contaminée localement), les mesures de lutte antivectorielle sont renforcées avec la réalisation de traitements de démoustication dans un périmètre élargi. Des mesures de sécurisation des produits d'origine humaine sont également mises en oeuvre en application des recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique (groupe permanent « Sécurité des éléments et produits du corps humain ») en cas de circulation locale. Une recherche active de cas est également mise en oeuvre autour des foyers de cas autochtones, pour déterminer l'étendue de la transmission locale et ajuster le périmètre du traitement de lutte antivectorielle si nécessaire. Cette recherche active est réalisée conjointement par Santé publique France et les agences régionales de santé concernées. Elle repose sur la sensibilisation des professionnels de santé des secteurs concernés et de la population générale, et peut aussi combiner des enquêtes ciblées en porte-à-porte dans le voisinage des cas connus pour identifier d'éventuels autres cas.

Dispositif de surveillance des infections à virus West Nile

Le virus West-Nile est transmis par des moustiques du genre *Culex*, présent sur l'ensemble du territoire métropolitain et également actif entre les mois de mai et de novembre.

Les infections à virus West-Nile font l'objet d'une surveillance en France, basée sur le signalement obligatoire, qui vise en premier lieu à éviter des formes graves par la sécurisation des produits issus du corps humain.

Le dispositif de surveillance du virus West Nile est pluridisciplinaire, dans une approche « One Health » ; il associe les secteurs de la santé humaine et de la santé animale (vétérinaire équine et aviaire) ainsi que des entomologistes. Les professionnels de santé, les ARS, les agences sanitaires, les laboratoires de référence en santé humaine (CNR des arbovirus) et en santé animale (LNR West Nile de l'ANSES), l'Office français de la Biodiversité (OFB) et des centres d'expertise y participent.

Pour le volet humain, cette surveillance repose sur le signalement obligatoire de tous les cas documentés biologiquement, importés et autochtones. Elle est renforcée, notamment par le transfert automatisé des résultats des principaux laboratoires réalisant ces diagnostics et une sensibilisation des professionnels de santé pendant la période d'activité des moustiques, du 1^{er} mai au 30 novembre, pour faire face au risque de transmission locale.

Situation en Europe

Dengue : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Chikungunya : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

West Nile : [Episodes de transmission autochtone en Europe \(ECDC\)](#)

Partenaires

Santé publique France remercie tous les partenaires pour leur collaboration et le temps consacré à ces surveillances : les professionnels de santé hospitaliers et libéraux (médecins et biologistes), les laboratoires Eurofins, Cerba et INOVIE, les opérateurs de démoustication, le Centre National de Référence (CNR) des arbovirus, le Laboratoire National de Référence (LNR) West Nile et les ARS.

Pour en savoir plus

Site du [CNR des arbovirus](#)

Site de Santé publique France [chikungunya](#), [dengue](#), [zika](#), [west nile](#)

Equipe de rédaction

Direction des maladies infectieuses, Santé publique France

Pour nous citer : Santé publique France. Surveillance sanitaire. Bulletin arboviroses. Édition nationale. 12 août 2026. Saint-Maurice : Santé publique France, 2026.

Directrice de publication : Aude De Viviès, directrice générale par intérim

Dépôt légal : 12 août 2026

Contact : dmi-arboviroses@santepubliquefrance.fr